

QUELQUES OBRESVATIONS SUR LES PRODUCTIONS ÉCRITES DES ÉTUDIANTS TURCS

Nurcan Delen KARAAĞAÇ^(*)

ABSTRACT

In this study, we will insist on some characteristics of written products belonging to the students of French philology. We will give some examples concerning different types of errors, but firstly, it seems that we need to study the notion of norm, because norms are different from each other and the notion of false represents various types of errors or missing points. Therefore, we are faced with this fact: the distinction between false and correct depends some time on which norm is chosen. Once the notion of norm is studied, we will show some examples of errors that concern, by nature, different domains like phonology, morphology, syntax and lexique.

Key Words: Norm, Errors of Phonology, Morphology and Syntax.

ÖZET

Bu makalede Fransız Dili ve Edebiyatı öğrencilerinin yazılı ifadelerindeki farklı hata tiplerini örneklerle betimleyeceğiz; ancak öncesinde, kural kavramı üzerinde durmamız gerektiğini düşünüyoruz, çünkü kurallar aralarında farklılık gösterebiliyorlar ve yanlış kavramı ise hata ve eksik söylemin çok farklı türlerini içeriyor. Sonuç olarak, kimi zaman yanlış ile doğru arasındaki ayrımı, seçilen kurala göre değiştirdiğini görüyoruz. Kural kavramını inceledikten sonra, yapısı gereği sesbilim, biçimbilim, sözdizim ve sözlükbilim gibi alanları ilgilendiren hata konusunda örnekler vereceğiz.

Anahtar Sözcükler: Hata, Sesbilim, Biçimbilim, Sözdizim.

Dans le cadre de ce travail, nous nous attarderons sur quelques caractéristiques de productions écrites des étudiants turcs dans le département

^{*} Université d'Istanbul, Faculté des Lettres

de la langue et la littérature françaises à l'Université d'Istanbul. Nous avons préféré restreindre notre réflexion au français pour mettre à profit une expérience: l'enseignement de la grammaire française que nous assurons depuis quatre ans dans cet établissement.

Avant de présenter notre corpus, notre démarche d'analyse et la description du corpus, il nous a paru nécessaire d'étudier la notion de *norme* puisque la notion de faute désigne divers types d'erreurs ou d'écarts par rapport à des normes elles-mêmes diverses. La distinction entre ce qui est fautif et ce qui est correct dépend parfois de la norme choisie.

1. Norme

Les normes varient historiquement: un changement intervenu dans le système, une modification des arrêts ou fantaisies de l'usage peuvent rendre correct ce qui était considéré comme fautif ou inversement. Elles peuvent également varier en synchronie: par exemple aujourd'hui la majeure partie des locuteurs français considère comme une faute l'emploi du subjonctif après « après que ».

Il existe deux façons d'aborder le problème de la norme en matière de langage. D'un point de vue formel, on peut la définir par la négative, comme un moyen: il s'agit de la langue sans écarts. On rejette alors aussi bien les registres populaire et familier que les usages distingués. On obtient une norme d'usage statistique, représentant des habitudes linguistiques sociales qui se régularisent par la vie en société. Mais on peut voir dans la norme «un modèle à imiter»: cette définition désigne alors l'ensemble des formes habituellement considérées comme correctes. Il s'agit ainsi d'une norme prescriptive, d'un registre de prescriptions écrites, imposés officiellement, un registre où l'utilisation de la langue est contrôlée et dirigée de l'extérieur.

La norme « coercitive » est donc un phénomène social qui s'appuie sur un jugement d'inégalité entre productions linguistiques, une façon d'isoler l'usage correct de ce qui est jugé relâché, incorrect, impur, fautif et vulgaire. Il s'agit plus d'une attitude que d'une réalité linguistique. Elle fonctionne comme système d'instructions définissant les formes à choisir pour modèles, et celles dont l'usage est prohibé. Les rapports sont donc complexes entre cette forme et l'usage : à travers un fonctionnement en « ne dites pas..., dites..., » (ne dites pas : « pallier à un inconvénient » mais « pallier un inconvénient »), elle donne corps à la grammaire normative, et cette dernière rejette des constructions qu'elle considère comme incorrectes, tout en admettant qu'elles sont dans l'usage (Rey 1972 : 4-28), (Galisson et Coste 1976 : 215-216) et (Baylon 1991 : 162).

En français, comme dans beaucoup de langues européennes, il faut distinguer différentes sortes de normes. Ainsi Bodo Nuller (1985: 263-271) propose de les sérier en fonction :

- a) de la situation de discours, la norme relative ou situationnelle, dépendant de la situation et fonctionnant dans l'instant, et la norme absolue, totalement indépendante de la constellation variable des éléments de la situation, dont l'objectif premier et immédiat est d'assurer l'intercompréhension la plus parfaite possible;
- b) du nombre de locuteurs, la norme individuelle et la norme sociale collective commune;
- c) de la validité, la norme prescriptive, idéale, et la norme statistique ou norme d'usage.

Nous avons déjà mentionné dans l'introduction de ce travail le fait que la distinction entre ce qui est fautif et ce qui est correct dépend de la norme choisie. Or si l'objectif d'apprentissage est d'acquérir un moyen de communication, et si la langue est un outil d'incessante évolution ou mieux, en constante dynamique, il n'est plus question d'imposer à l'apprenant une norme prescriptive : la norme sera régie par les usages observables chez les usagers francophones.

Le renouveau de la réflexion sur ce sujet trouve un écho par exemple dans certaines des problématiques abordées lors du colloque de la Société Internationale de Linguistique Fonctionnelle (SILF) qui s'est tenu à l'Université de Saint-Jacques de Compostella, les 20-26 Septembre 2004, en Espagne. Les propositions d'Anne-Marie Houdebine, Edgard Radtke, Angello Stella, Andrée Tabouret-Keller et Arturo Tosi, Ugo Vignuzzi et Erich Weider ont apporté des réponses à ces questions : « Existe-t-il des standards en matière de linguistique? Peut-on dire qu'une langue représente un standard par rapport aux dialectes qui seraient dès lors des sous-standards ? La mondialisation amène-t-elle des néo-standards qui prendraient le pas sur les standards traditionnels? ». La notion de norme devrait être repensée en fonction de ces avancées théoriques.

La langue comme moyen de communication est régie par des normes. Ces normes systémiques résultent de normes statistiques. Ce sont des normes objectives, fondées sur des constats. Autrement dit, c'est l'utilisation de la langue qui régit ses règles de fonctionnement. Les académiciens et grammairiens adoptent les règles en fonction des pratiques qu'ils observent. Mais une langue étant avant tout un moyen de communication oral, les pratiques peuvent différer localement. Les pratiques diglossiques ou bilinguistes sont tout aussi légitimes que les pratiques officielles. Ce sont les normes

subjectives qui donnent l'impression de sous-normes. Il s'agit là de ce que ceux qui pratiquent une langue perçoivent de celle-ci, de la manière dont ils ressentent leurs pratiques : dévalorisée, écartée de la norme officielle ou au contraire valorisée, intégrée au système. Cela relève dès lors de la sociolinguistique et non plus du système linguistique.

La norme ne doit pas être dictatoriale. Telle n'est pas sa fonction. Elle doit accepter les modifications subies par la langue, elle doit intégrer les variations qu'elle constate. Il reste à chacun le devoir de mener une politique linguistique qui participe de la diffusion de sa langue sans éprouver un sentiment de dépréciation. Les emprunts, en nombre croissant avec la mondialisation, sont inévitables. Faut-il les rejeter au nom d'une norme ou protéger une langue donnée ? S'ils se généralisent c'est sans doute parce qu'ils correspondent à un besoin. Mais peut-être certaines politiques linguistiques, plus agressives que d'autres - et avec l'aide des imaginaires linguistiques - facilitent-elles la diffusion de certaines langues. Les langues évoluent au gré de leurs pratiques et leur seule raison d'être reste une communication consensuelle. Cependant il convient de distinguer les limites d'une norme « évolutive » du glissement vers l'erreur.

2. Identification des erreurs

Dans ce qui suit, nous dresserons la liste de différents types d'erreurs. Ce sont les erreurs phonologiques, morphologiques, syntaxiques et lexicales.

2.1. Phonologie

Pour parler une langue, il faut être capable de produire et d'organiser les phonèmes qui la caractérisent. Ces phonèmes peuvent être étudiés du point de vue de leur réalisation phonique (articulatoire ou acoustique) : ils relèvent alors de la phonétique et du point de vue de la fonction de communication qu'ils assument à l'intérieur d'une langue donnée. Dans une perspective pédagogique les deux points de vue sont indispensables.

Toutes les langues n'utilisent pas de la même manière les possibilités articulatoires de l'appareil phonatoire : ce qui est phonologique en français ne l'est pas forcément dans un autre. Un apprenant, lorsqu'il apprend le français conforte les phonèmes qu'il utilise dans sa langue maternelle avec ceux qu'il lui faut acquérir. Il y a toutes chances pour qu'il remplace les phonèmes de la langue à acquérir, qui présentent pour lui des difficultés, par des phonèmes proches appartenant à sa langue maternelle. Une analyse préalable des deux systèmes en contact est nécessaire car elle permet de prévoir les points sur lesquels l'apprenant achoppera et d'expliquer les fautes phonologiques. Mais

une étude contrastive ne rendra pas forcément compte de toutes les fautes réellement rencontrées : certaines fautes peuvent être expliquées par la façon dont l'apprenant a appris le français. Les interférences d'un apprenant qui n'a pas appris le français en milieu naturel à l'école ne seront pas les mêmes que celles d'un apprenant qui a été soumis à un apprentissage linguistique scolaire.

Galisson et Coste soulignent que « la faute de prononciation n'est qu'un cas particulier de la faute en général puisqu'elle résulte de la transgression d'une norme généralement due à l'interférence avec la langue maternelle. Si elle fait l'objet de toutes les attentions du pédagogue c'est que l'intervention de celui-ci est encore plus nécessaire qu'au cours des activités de grammaire ou de vocabulaire » (1976 : 216).

Pour expliquer les erreurs phonologiques faites par les apprenants turcs, il nous faudrait comparer les deux systèmes. Nous considérons que le système de base (Mahmoudian 1976 : 57) commun à la majorité des francophones est nécessaire pour communiquer en français, car les oppositions variables selon les locuteurs ne sont pas fondamentales au niveau de l'apprentissage de la langue orale. En effet, tous ceux qui « parlent français » ne parlent pas le même français. Il est devenu banal de dire qu'il n'y a pas « un » mais « des » systèmes phonologiques en français comme dans toutes les langues. Cette variation est fonction de divers critères tels que l'appartenance géographique des locuteurs, l'appartenance à une classe d'âge donnée et l'appartenance sociale.

L'acquisition de la combinatoire lexicale de la langue étrangère est une tâche quasi-infinie et passe inévitablement par l'apprentissage de séries d'équivalences sémantiques entre deux langues. Or étant donné qu'il n'y a pas de correspondance sémantique exacte d'une langue à l'autre, il peut y avoir des interférences. Elles peuvent entraîner le choix des mots impropres, des « faux amis », par suite de mauvaises analogies sémantiques.

Une même erreur peut avoir différentes conséquences sur l'énoncé où elle apparaît. Ainsi chez un non francophone disant, à propos d'un automobiliste: Il s'arrête et [RepaR] ou lieu de [RəpaR]. Apparemment, une erreur lexicale de confusion entre « repart » et « répare » peut être à l'origine une erreur phonétique.

Il ne faut pas relever une erreur de distinction entre /d/ et /e/, parce que ce type d'erreur ne gêne pas beaucoup la communication. En revanche, une erreur de distinction entre /i/-/y/-/u/ mérite d'être relevée.

Au sein de ce qu'on peut appeler l'usage « courant », on peut distinguer deux types d'usages dont l'établissement suppose la distinction, dans le circuit de communication, entre usage « actif » et usage « passif ».

Une erreur de distinction entre /e/ et /ə/ sera moins grave que celle d'opposition que /i/-/y /-/u/ pour la communication ainsi que pour l'apprentissage. A cet égard, dans le cadre de l'analyse des erreurs, ce que nous considérons comme erreur, c'est ce qui touche l'usage actif.

2.2. Morphologie

La morphologie est l'ensemble des variations formelles non significatives du signifiant, de la forme des unités; variante, signifiant discontinu, amalgame neutralisation. Ce sont des faits contingents ou encore redondants, imposés par le contexte ou par des habitudes contraignantes. Les erreurs concernent uniquement les éléments formels, c'est-à-dire portant uniquement sur les signifiants des éléments linguistiques. Parmi les erreurs morphologiques, nous distinguerons, au niveau des unités significatives, les erreurs de morphologie lexicale (quand le monème affecté est un lexème) et les erreurs de morphologie grammaticale (quand le monème affecté est un morphème). Nous incluons ici les erreurs de syntagmatique comme erreurs d'accord, en genre, nombre et position des éléments. Ce sont les désinences ou flexions telles que les marques du genre et du nombre dans les adjectifs; marques du temps, du mode, de la personne, du nombre, dans les verbes, etc. Les erreurs de morphologie syntagmatique en tant que telles ne sont pas pertinentes pour l'organisation syntaxique.

Le genre appartient à la morphologie. Comme le précise Marc Sourdodot « En français, dans la majorité des cas, la variation formelle liée au genre n'est pas l'expression d'un choix de signifié particulier d'un monème, mais une simple coloration formelle imposée par le choix de tel ou tel lexème » (Sourdodot 1977: 41). L'erreur morphologique sur la confusion entre le masculin et le singulier est déjà une source de confusion orthographique pour les Français.

3.3. Syntaxe

La syntaxe, c'est l'ensemble d'outils spécialisés qui permet de trouver à travers le contenu de l'énoncé la diversité de l'expérience, c'est ce qui permet de produire comme de reconstituer à travers les rapports des signes ceux de l'expérience (François 1980: 139). Comme le précise bien Tesnière, la syntaxe est la partie de la grammaire traitant des fonctions attachées aux différentes unités linguistiques. Elle est bien distincte de la morphologie. Elle en est indépendante. Elle a sa propre spécificité: elle est autonome (Tesnière 1966:43). Si la morphologie est l'ensemble de variations des formes qui ne sont pas associées à une variation de signifié, la syntaxe est l'ensemble de tous les choix pertinents sur le plan de la signification.

4. Présentation de la méthodé et du corpus

Pour travailler sur les erreurs écrites commises par les étudiants en première année de licence, nous leur avons demandé de nous écrire quelques lignes, pendant 40 minutes sans avoir recours au dictionnaire, sur ce qu'ils ont fait pendant les vacances d'été. L'étude de leur production a été limitée à l'analyse de la structure phrastique et de ses constituants, éléments lexicaux, grammaticaux, fonctions syntaxiques, position. Elle devrait être complétée par un examen de l'organisation textuelle et de l'adaptation du discours à la situation, étant entendu que l'on ne saurait réduire la maîtrise de la langue à la seule connaissance du système.

5. Démarche d'analyse

Nous proposons une méthode d'analyse qui étudie les données dans une perspective strictement linguistique. Il nous a paru nécessaire, en effet, d'avoir un regard aussi objectif que possible face à ces productions pour mieux mettre en évidence les difficultés rencontrées par les étudiants. Une typologie des erreurs a été établie en référence à la théorie fonctionnelle élaborée par André Martinet. Fondée sur le principe de pertinence qui veut que toute unité linguistique, pour répondre à la fonction de communication, doive faire l'objet d'un choix, c'est-à-dire impliquer une opposition où forme et sens sont simultanément concernés, elle pose une distinction entre les erreurs de forme, pour lesquelles seul le signifiant est altéré, le signifié n'étant pas touché, et les erreurs de choix qui affectent le signifié, et par là même l'unité dans sa totalité. Ainsi, dans *je suis acheté, j'ai parlé bien*, l'emploi de l'auxiliaire être au lieu de avoir utilisé avec le verbe acheter et la position du syntagme verbal bien, qui aurait dû être placé entre l'auxiliaire et le verbe, correspondent à des erreurs de forme : le verbe acheter exige l'auxiliaire avoir aux dépens de être. De manière analogue, le fait que bien dépend d'un verbe au passé composé impose son intégration au sein du syntagme verbal. En d'autres termes, le locuteur n'est pas libre de choisir ces éléments ; ils sont contraints par la structure de la langue. A ce propos, Collette Feuillard souligne que : « Les erreurs de forme ne se limitent pas à l'orthographe, bien qu'elles l'incluent. En revanche, dans elle est venue chez moi pour emporter une bûche de Noël, ma soeur a pris la pomme, une tomate et un concombre, il s'agit d'erreurs de choix lexical ou sémantique, puisqu'elles mettent en cause le sens : emporter s'est substitué à apporter, le défini la à l'indéfini, et le singulier de tomate, pomme et concombre au pluriel. De même, la relation de subordination exprimée par pour devrait être remplacée par une relation de coordination. » (Feuillard 2004 :32).

Chacune de ces catégories, erreurs de forme/erreurs de choix, est ensuite subdivisée en fonction de la nature de l'unité affectée. Les erreurs de

forme peuvent porter sur le lexique, le réveille (ie réveil, confusion entre la forme verbale et la forme nominale), la grammaire, j'ai apprend (j'ai appris, la forme verbale du passé composé), la position, etc. Il en va de même des erreurs de choix syntaxiques, qui excluent, cependant, la position lorsqu'elle est pertinente, puisqu'elle relève de la syntaxe. Celle-ci a été dissociée de la grammaire, afin de séparer ce qui relève de la combinatoire des unités, plus précisément des fonctions, et les unités elles-mêmes. Dans notre corpus, les erreurs syntaxiques sont uniquement du domaine du choix, d'où leur absence dans les erreurs de forme. Sur le plan pédagogique, s'il y a une erreur de forme, elle n'est pas pertinente puisqu'elle ne tendra pas le signifié et en conséquence, elle ne met pas directement en cause la communication. Les formes d'erreurs les plus frappantes concernent le genre, la conjugaison des verbes, la concordance des temps, l'emploi de l'auxiliaire être au lieu de avoir lorsqu'il s'agit d'un verbe au passé composé, etc.

On observe beaucoup d'erreurs dans le domaine syntaxique. On pourrait émettre l'hypothèse que ces difficultés résultent de la construction des phrases (Sujet-Objet-Verbe) en turc qui est différente de celle du français. Les erreurs relevées concernent généralement l'omission des déterminants grammaticaux du nom (les modalités nominales selon d'autres), l'absence et le mauvais choix des monèmes fonctionnels, l'absence de copule, l'absence des constituants obligatoires de la phrase, etc.

Ce décalage va entraîner l'interférence notamment sous forme d'omission chez les apprenants turcs. Rappelons que les modalités nominales sont susceptibles d'omission en raison de leur faible valeur informative bien qu'elles soient nécessaires au niveau des composantes de base de l'énoncé minimum, car nécessaire ne veut pas dire nécessaire à la communication mais caractéristique de telle classe. Dans notre corpus, l'omission des modalités nominales est réalisée surtout quand il s'agit de nominaliser les objets ou les termes abstraits comme (J'ai regardé télévision, j'apparis français dans la rue, je ne connais pas féminisme, je connais bien Tour Eiffel, j'aime bien cuisine turque, etc.).

Parmi les erreurs relevées, on note des erreurs concernant la suppression de l'auxiliaire « être » dans le cas locatif. Ceci s'applique essentiellement à l'emploi de la 3^{ème} personne du singulier. Nous pouvons justifier ce type d'erreur par l'interférence, car dans la langue parlée, en turc, on a tendance à supprimer la copule quand il s'agit de la 3^{ème} personne du singulier comme (ma mère en Turquie) au lieu de (ma mère est en Turquie).

6. Description du corpus

Dans ce qui suit, nous donnerons la liste des résultats obtenus concernant les erreurs de choix des unités et les erreurs de forme des unités. Nous n'avons pas pris en compte les erreurs de forme, dans la mesure où elles n'affectent pas directement la communication.

- Répartition des erreurs de choix
- Choix lexical (le verbe, le nom, l'adverbe). Notons que l'adjectif, fort peu utilisé par les étudiants, n'a pas posé de problème particulier.
- Choix grammatical (l'article, le temps, le nombre, les pronoms)

La nature des erreurs commises dans chacune des copies est fondamentalement différente. La plupart des erreurs réalisées par les étudiants concernent l'acquisition du système et nous pouvons considérer le système en grande partie acquis par les étudiants, puisque ce sont les erreurs de forme, qui chez eux, prédominent.

Certains étudiants ont beaucoup de difficultés à maîtriser la grammaire et la syntaxe. Il convient également de noter que, dans le domaine lexical, c'est la classe de verbes qui est la plus touchée. On peut donc établir une corrélation entre ces différents facteurs: Le verbe régi par les compléments de la zone actancielle, et l'absence de maîtrise du verbe peut entraîner celles des fonctions qu'il implique (objet, objet indirect, directif, etc.); mais les fonctions locatives et temporelles sont aussi particulièrement altérées, et de nombreuses fonctions sont rarement utilisées, modale, causale, etc., dans les copies observées. Par ailleurs l'emploi de la coordination et des fonctions subordonnées et l'omission des modalités nominales, l'absence et mauvais choix des monèmes fonctionnels, l'absence de copule, l'absence des constituants obligatoires de la phrase pose de nombreux problèmes.

Conclusion

Au terme de cette étude explorative et partielle, fondée essentiellement sur certaines caractéristiques de productions écrites et orales d'étudiants en première année de licence; nous mettons en évidence quelques problèmes liés à l'apprentissage des FLE.

Apprendre une langue, c'est apprendre les règles du système linguistique formel et les règles d'emploi de la langue. Aussi tant qu'un apprenant ne sait pas comment utiliser les ressources d'une grammaire pour énoncer des messages dotés de sens dans des situations de la vie réelle, on ne peut pas dire qu'il connaît une langue. Le locuteur doit savoir appréhender les différents registres de langue et les utiliser dans telle situation particulière, les adapter à la

personne à laquelle il s'adresse, au contexte qui peut nécessiter de parler ou de rester silencieux, d'accompagner ou non tel ou tel geste de son discours.

BIBLIOGRAPHIE

- Baylon, C., (1991). *Sociolinguistique*, chapitre XVI « La norme et les normes », Nathan.
- Dermarly, A., (1983). *500 fautes de français à éviter*, Hatier
- Galisson, R., et Coste, D., (1976). *Dictionnaire de didactique des langues*, Hachette.
- Feuillard, C., (2004). « De quelques caractéristiques de productions écrites d'enfants déficients auditifs profonds », *Langage et cognition*, Revue scientifique du laboratoire sciences du langage et de communication, Université d'Alger, Algérie.
- François, D., (1974). *La notion de norme, de la théorie linguistique à l'enseignement de la langue*, PUF.
- François, F., (1980). *La linguistique*, PUF .
- Mahmoudian, M., (1976). *Pour enseigner le français*, PUF.
- Nuller, B., (1985). *Le Français aujourd'hui*, Klincksieck.
- Rey, A., (1972). « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue française*, 16.
-
- Sourdot, M., (1977). « Morphologie et syntaxe du français », *Langue française*, 35.
- Tesnière, L., (1966). *Éléments de syntaxe structurale*, Paris.